

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération n°2023/29D CCAS Mairie - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué 08 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	-
Abstention	-

Présents : Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Jean-Marie GRIGNON, M. Philippe POUGET, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY

Représentées : Mme Pauline MARANDE par Mme Brigitte MEDARD  
Mme Monique MILBERGUE par Mme Christine DESMAISONS

Excusés : M. Ludovic GERAUDIE  
Mme Géraldine BÉLÉZY  
Mme Jeannine TOUMIEUX

Absents : Mme Marie-France REMOND  
M. Laurent COLONNA

**Madame Brigitte MEDARD a été élue secrétaire de séance.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°01 au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Libelles	DEPENSES	RECETTES
011	60628	Autres fournitures non stockées	260,00 €	
011	6068	Autres matières et fournitures non stockées	200,00 €	
011	6182	Documentation	210,00 €	
011	6257	Réception	1 000,00 €	
65	6562	Aides	-1 670,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DECIDE DE :

- **APPROUVER** la décision modificative n°01 au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale Repas à domicile proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
En Mairie, le 21 décembre 2023  
La Vice-Présidente,  
Christine DESMAISONS



Transmis à la préfecture le :

21 DEC. 2023

Publiée le :

21 DEC. 2023